



Congrès des Peuples

Déclarations mondiales et communiqués

1.- ENVIRONNEMENT

Paris le 5 juin 1972
Conférence de Stockholm

Comme Délégués Élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

Nous affirmons

Être préoccupés de façon primordiale par les dangers encourus par la race humaine du fait de :

- la pollution de l'air et des rivières qui ignore les frontières,
- la pollution des océans devenus dépotoir mondial,
- la destruction inconsidérée des terres arables,
- du gaspillage monstrueux des ressources naturelles non-renouvelables.

Conscients que ces problèmes ne peuvent être résolus actuellement en raison de l'absence d'une solidarité mondiale qui s'imposerait à toutes les entreprises industrielles pour lutter contre ces fléaux,

Nous demandons

Aux délégués des Etats-Nations souverains à Stockholm de prendre conscience de l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent - étant prisonniers des structures inamovibles qu'ils représentent - d'œuvrer d'une manière efficace en faveur de la seule solution qui assurerait la survie de l'humanité, à savoir :

La création d'INSTITUTIONS MONDIALES fondées sur des délégations partielles de pouvoirs de la part des Etats-Nations,

Car la biosphère ne peut être protégée que par une loi mondiale.

=====

2.- NATIONS UNIES

Paris, le 17 novembre 1972
Assemblée Générale des Nations Unies

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

Que, depuis sa fondation, l'organisation des Nations Unies s'est trouvée dans l'incapacité :

- de régler la plupart des conflits armés,
- de sauvegarder les droits de minorités raciales,

- d'assurer le développement au niveau planétaire,
- d'organiser une politique mondiale de l'environnement,
- d'instaurer un système monétaire équitable et stable.

NOUS DECLARONS

- que ces grands problèmes d'intérêt commun à tous les hommes ne peuvent être résolus par le représentants des États-Nations aux intérêts particuliers trop souvent divergents,
- et que seuls des délégués mandatés par les peuples pourront mettre en œuvre une politique mondiale.

NOUS DEMANDONS l'abolition du régime des nationalismes absolus,

pour assurer la survie de l'humanité, les états-nations doivent consentir, au plus tôt, des délégations partielles de compétences à de véritables institutions mondiales à pouvoirs limités, mais réels.

=====

3.- OCEAN MONDIAL

24 septembre 1973

**Assemblée Générale des Nations Unies
DROIT DE LA MER**

Comme Délégués Élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS que l'océan mondial

- constitue un milieu vital essentiel pour la stabilité des climats et la répartition de l'eau sur la planète,
- contient des richesses énormes, mais non inépuisables pour l'alimentation, les sources d'énergie, les matières pour l'industrie.

NOUS CONSTATONS

- que l'océan mondial, n'ayant pas de statut juridique propre, est l'objet de convoitises souvent effrénées des États-Nations.
- Le risque est grand de voir ceux-ci découper à leur profit mers et océans.
- Le risque est grand d'une pollution grandissante jusqu'à la destruction de cette richesse.

NOUS DÉCLARONS

- que l'océan mondial
 - est un bien commun à tous les habitants de notre planète,
 - il doit être mis à l'abri d'une rapacité sans frein.

NOUS DEMANDONS

- **la mise en place d'une INSTITUTION MONDIALE spécialisée, aux pouvoirs limités mais réels, capable d'imposer aux États-Nations les règles indispensables pour la survie de l'Océan Mondial et pour son exploitation en faveur de l'humanité entière.**

=====

4.- ENERGIE ET MATIERES PREMIERES

Rocamadour (commune mondialisée),
le 2 juin 1974

Comme Délégués Élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS RAPPELONS

que depuis 25 ans, les mondialistes dénoncent les souverainetés nationales comme la cause de désordres économiques et politiques,

Aujourd'hui plus que jamais, **NOUS CONSTATONS**

- la persistance de l'exploitation du Tiers-Monde par les pays nantis,
- l'inégalité dans l'accès aux matières premières,
- le gaspillage de richesses vitales.

En conséquence, **NOUS DECLARONS impérative la création d'Institutions Mondiales à pouvoirs limités mais réels pour assurer :**

- **l'exploitation rationnelle des matières premières non-renouvelables et des sources d'énergie existantes,**
- **la répartition équitable de ces richesses aux populations du globe,**
- **la mise à l'étude de nouvelles sources d'énergie non-polluantes.**

seule une solution mondiale peut résoudre ces problèmes de survie mondiale.

=====

5.- POPULATION MONDIALE

Centre mondialiste du château de La Lambertie, août 1974

Conférence de Bucarest

Comme Délégués Élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

que, au moment où se tenait à Bucarest la conférence des Nations Unies sur la population, des centaines de milliers d'habitants de la planète mouraient de faim.

NOUS CONSTATONS

que les représentants de la plupart des gouvernements, oubliant que l'espèce humaine est menacée par une croissance non contrôlée, insistent sur la notion de souveraineté nationale dans ce domaine.

NOUS CONSTATONS

que les États-Nations considèrent l'augmentation de leur population comme une suprême richesse qui confère puissance politique et militaire.

NOUS CONSTATONS

qu'un Etat-nation n'admet la nécessité de pratiquer chez lui une limitation des naissances que lorsque sa propre prospérité lui semble menacée.

NOUS EN CONCLUONS

que la compétition entre États-Nations n'aboutit qu'à accroître le nombre absolu des déshérités sur la Terre.

NOUS DECLARONS,

en conséquence, que le problème ne peut être résolu que par :

- **la diminution du gaspillage des pays riches**
- **l'augmentation du niveau de vie des pays pauvres,**
- **une meilleure répartition des richesses mondiales,**
- **et surtout que seule une Institution Mondiale, juste et efficace, pourra équilibrer la croissance démographique en proposant des mesures qui seront au service de l'humanité tout entière et non plus de quelques uns de ses membres : gouvernements nationaux, chefs politiques ou religieux, ou oligarchies économiques.**

=====

6.- L'ALIMENTATION

Novembre 1974

Conférence Mondiale de l'Alimentation à Rome

Comme premiers délégués élus, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational de 110 pays, en vue de la constitution d'un Congrès des Peuples,

NOUS RAPPELONS que depuis 25 ans les mondialistes dénoncent les souverainetés nationales comme la cause des désordres économiques et politiques dont la crise alimentaire est sans doute le plus scandaleux.

NOUS CONSTATONS

- la persistance de la sous-alimentation ou de la malnutrition de la majorité des humains;
- le gaspillage des ressources naturelles par épuisement et pollution, en particulier de la fertilité des terres et des richesses de la mer,

NOUS DENONCONS la politique des gouvernements des Etats-Nations plus soucieux de limiter l'offre sur les marchés que de satisfaire les besoins prioritaires de tous.

NOUS AFFIRMONS

- que seules de nouvelles structures économiques assurant la satisfaction des besoins primaires et, en priorité, ceux des plus pauvres peuvent permettre la survie de l'espèce sur notre vaisseau spatial : la Terre;
- que, depuis le moment où John Boyd Orr, citoyen du monde, prix Nobel de la Paix, premier directeur général de l'Organisation des Nations Unies, pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), a établi le premier projet de lutte contre la pénurie alimentaire (1946), les gouvernements des Etats-Nations se sont rendus coupables du rejet de toutes les propositions d'organisation mondiale de l'alimentation,
- que, de ce fait, ils se sont disqualifiés pour établir les INSTITUTIONS MONDIALES indispensables à ces nouvelles structures économiques.

NOUS EN APPELONS à tous les citoyens du monde, à toutes les organisations au service de l'homme pour qu'ils prennent en mains leur destin et imposent

LA SOLUTION MONDIALE QU'EXIGE LE PROBLEME MONDIAL DE L'ALIMENTATION DE TOUS LES HOMMES.

7.- DESARMEMENT

Paris, janvier 1975

Comme Délégués Élus au Congrès des peuples, directement et démocratiquement par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

- que les États-nations, plus de 150, défendent actuellement 250.000 kilomètres de frontières,
- qu'ils gaspillent, pour cette " défense réciproque ", des richesses irremplaçables,
- que les 100 millions d'hommes travaillant sur notre planète pour l'armement pourraient parfaitement être employés à créer des biens d'équipement utiles à la communauté mondiale, et spécialement ceux qui permettraient le développement du tiers-monde,
- que les gouvernements des États-Nations, pour faire accepter par les peuples leur politique d'armement, n'hésitent pas à jouer sur les réflexes primaires de leurs concitoyens,

NOUS RAPPELONS

Que les guerres féodales n'ont cessé que lorsque la reconnaissance d'une autorité supérieure a pu limiter les souverainetés locales. Le même processus doit jouer à l'échelle du monde,

NOUS DECLARONS

Qu'un désarmement ne sera efficace que s'il est contrôlé par un organisme à pouvoirs limités, mais réels, ce qui suppose la mise en place d'une INSTITUTION MONDIALE.

Sans limitation de souveraineté nationale, toute proposition de désarmement est un leurre !

=====

8.- FEMMES

Paris, Mars 1975

1975, année de la Femme

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

- que si les femmes représentent 51 % de la population du globe, moins d'une sur cent est en mesure de prendre une part effective à la vie politique de son pays,
- que dans tous les domaines, social, politique, juridique, moral, les femmes sont partout les victimes de discriminations, et ce quel que soit leur statut social,
- que le plus exploité des hommes peut trouver un être à exploiter : la femme,
- que l'ordre international, jusqu'ici établi par les hommes, s'appuie sur le règne, ou la loi, de la force et de la violence,
- que la plupart des femmes, elles-mêmes maintenues dans leur condition par l'éducation reçue et la force des traditions, se font trop souvent les alliées objectives de leurs exploiters.

NOUS DECLARONS

- Prioritaire, dans tous les pays du monde, une reconsidération du Statut de la Femme lui donnant accès à l'autonomie et à l'indépendance matérielle et morale,

NOUS PRETENDONS

- Que c'est à ce prix seul que pourra naître un ordre mondial plus juste et plus équitable.

9.- DROITS DE L'HOMME

Paris, 10 décembre 1976

28ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS :

- que l'affirmation d'opinions politiques contraires à celles de la majorité en place est de plus en plus souvent considérée comme un délit politique dans un nombre croissant d'États nations,
- que la liberté d'opinion, de conscience, comme toutes les libertés reconnues dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sont maintenant de plus en plus limitées,
- que les droits des minorités à leur identité politique et à l'égalité civique et juridique sont trop souvent bafoués,
 - que le droit des peuples à l'autodétermination est battu en brèche par de puissants intérêts économiques, financiers et politiques tant dans les pays riches que dans les pays pauvres.

NOUS CONDAMNONS SANS RESERVE

- toute forme d'abus et de torture,
- toute forme de ségrégation raciale,
- toute forme de persécution ou d'intolérance culturelle, philosophique ou religieuse,
- toute forme de génocide ou d'oppression d'un groupe sur un autre,
- tout centralisme oppresseur de régionalisme,
- toute forme d'esclavagisme domestique ou économique,
- toute forme d'impérialisme politique ou financier.

NOUS, Délégués élus, affirmons que seule une institution mondiale démocratiquement élue, a pouvoirs limités mais réels, peut assurer à chacun

- la garantie des droits essentiels contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- la liberté de conscience et d'opinion,
- l'existence d'institutions assurant l'épanouissement personnel et collectif de tous les humains.
- le respect juridique des minorités et de leur originalité propre,
- la préservation des richesses culturelles et patrimoniales des peuples,
- le droit de chacun à l'alimentation, la santé, l'éducation, la culture, et l'information,
- le droit politique des peuples à une participation démocratique à la gestion mondiale à tous les niveaux, par la prise de décisions économiques, financières et politiques.

Sans possibilité de recours individuel ou collectif à une instance supranationale, les droits fondamentaux de l'homme ne pourront pas être assurés.

=====

10.- APPEL DES DIX

Paris, Juillet 1977

Après la 5ème élection au Congrès des Peuples

L'appel des 13 Citoyens du Monde de réputation mondiale lancé le 3 mars 1966 a été entendu. Un corps électoral de plus de 50.000 personnes, réparties dans une centaine de pays et composé de mondialistes et de membres de mouvements humanitaires ou de communautés géographiques nous a désignés directement et démocratiquement, en cinq élections transnationales, les premières de l'histoire de l'Humanité.

Le Congrès des Peuples est la préfiguration d'une Assemblée Mondiale représentative, capable d'établir des Institutions Mondiales.

C'est une tribune placée au-dessus des intérêts nationaux pour faire entendre la voix de tous ceux qui expriment les revendications des Peuples du Monde pour que se poursuive l'aventure humaine, dans le respect de la Nature en vue de l'épanouissement de l'individu.

Dès à présent, les gouvernements devront tenir compte de cette représentation de la volonté mondiale qui commence à s'exprimer clairement.

En tant que Délégués élus au Congrès des Peuples :

NOUS DEMANDONS à tous ceux qui, comme nous, dénoncent les oppressions économiques, politiques, religieuses, raciales ou nationales, de nous apporter leur soutien actif ;

NOUS DEMANDONS aux responsables des mass-medias et aux éducateurs qui ont pris conscience de l'urgence des problèmes concernant la survie de l'humanité, leur concours le plus large ;

NOUS DEMANDONS à chaque membre de la communauté mondiale d'œuvrer pour réunir dans les plus brefs délais une Assemblée Constituante des Peuples ;

NOUS DEMANDONS aux dirigeants des États-Nations d'accepter un transfert partiel de la souveraineté de leur peuple au profit d'Institutions Mondiales, en particulier dans les domaines suivants : maintien de la paix, lutte contre la faim, protection de la biosphère, respect des Droits de l'Homme, équilibre démographique, organisation économique et monétaire de la planète.

Faute d'un tel transfert de souveraineté ils porteraient la responsabilité des catastrophes mondiales à venir

=====

11.- DESARMEMENT ET NATIONS UNIES

Centre Mondialiste du Château de La Lambertie, Juillet 1978

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

La carence du Document Final de la Session Spéciale des Nations Unies sur le Désarmement de juin 1978. En effet, les États-Nations ne s'y sont pas montrés prêts à créer un organisme supranational susceptible de limiter les prérogatives de la souveraineté nationale, seul moyen d'aboutir à un désarmement réel.

NOUS RAPPELONS

Notre Déclaration Mondiale n°7 de janvier 1975 qui soulignait que les guerres féodales n'ont cessé que lorsque la reconnaissance d'une autorité supérieure a pu limiter les souverainetés locales. Le même processus doit jouer au plan mondial, c'est-à-dire qu'il faut créer une Institution Mondiale Supranationale.

NOUS RAPPELONS également

Que ni la Société des Nations, ni les Nations Unies depuis plus de 50 ans, n'ont pu réaliser le désarmement souhaité et garantir la paix parce qu'elles n'ont jamais admis les limitations de souveraineté nationale nécessaires à la création d'une Autorité Fédérale Mondiale.

NOUS DEMANDONS donc,

Qu'au sein de chaque Conférence sur le Désarmement soit prévue une commission chargée d'étudier la possibilité de cette limitation de souveraineté nationale.

12.- DROITS DE L'ENFANT et de l'ADOLESCENT

25 décembre 1979

Année de l'enfant

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

- que les enfants et les adolescents représentent près de la moitié de la population mondiale et portent en eux l'avenir de l'humanité,
- que pourtant le sort de la plupart d'entre eux ne préoccupe pas suffisamment les générations qui les ont mis au monde.

En effet :

- les nombreuses déclarations prononcées en leur faveur à l'ONU sont, le plus souvent, restées lettres mortes,
- l'Organisation Internationale du Travail s'est reconnue incapable d'abolir, en tous lieux, le travail des enfants,
- les besoins élémentaires nécessaires à leur survie ne sont pas encore assurés à tous,
- presque partout les enfants et adolescents restent totalement dépendants du pouvoir des adultes et dominés par les priorités économiques et financières qui concernent ces derniers,
- dans certains pays, ils sont privés de liberté et placés dans des institutions aliénantes et déshumanisées, sous prétexte de moralité familiale,
- le respect de certaines traditions abouti, pour une partie d'entre eux, à une atteinte à leur intégrité physique et morale, pouvant aller jusqu'à de véritables mutilations et tortures.

NOUS DENONÇONS

- l'incitation, par certains États-Nations, à une démographie excessive et irresponsable, destinée à leur assurer une hégémonie économique, raciste ou idéologique,
- le maintien du bas niveau d'alphabétisation, d'éducation et d'enseignement des tiers et quart-monde, qui freine l'émancipation des jeunes générations,
- l'embrigadement militaire obligatoire des jeunes, dans la plupart des États-Nations,
- les ventes d'enfants et d'adolescents.

NOUS AFFIRMONS

- que chaque enfant ou adolescent est un être humain à part entière, quelles que soient sa race et son origine socio-économique,
- qu'il a sa personnalité propre et des besoins spécifiques à son état de croissance,
- que chaque enfant ou adolescent a droit à l'affection, à l'information, à la liberté de conscience, de pensée et d'expression, et, par conséquent, le droit de participer aux décisions qui concernent la vie familiale et sociale,
- que chaque adolescent-travailleur a droit à un salaire dont il pourra disposer librement et doit bénéficier des mêmes garanties de sécurité sociale que l'adulte.
- **NOUS DEMANDONS, en conséquence, la création d'une Institution fédérale mondiale supranationale dotée de pouvoirs limités mais réels, pour l'application des droits universels de l'enfant et de l'adolescent.**

13.- SOCIETES MULTINATIONALES

Paris le 1er décembre 1979

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

que de nombreuses firmes privées, de dimensions géantes, dites sociétés "multinationales" ou "transnationales" développement, depuis plusieurs années, à travers le monde, et plus spécialement dans les pays du Tiers-Monde, une action constante de pénétration et d'intervention dans la vie sociale, économique et politique des États-Nations réputés souverains, ce qui permet au pouvoir économique de supplanter le pouvoir politique démocratique.

Tout en reconnaissant que le développement technologique qu'elles favorisent améliore les conditions d'existence et parfois la qualité de la vie d'un nombre croissant de consommateurs,

NOUS DEPLORONS les graves conséquences d'une expansion abusive d'activités essentiellement orientées vers le profit :

- d'une part, la gêne apportée aux efforts des Organisations Gouvernementales, universelles ou régionales, pour corriger le désordre croissant du commerce mondial, par :
 - la création d'un réseau égoïste et fermé de centres de profits répartis dans le monde sous l'autorité rigoureuse d'une société-mère,
 - le pillage du Tiers-Monde et le gaspillage de matières premières non renouvelables,
- d'autre part, l'atteinte portée aux droits des individus par :
 - l'exploitation de l'inégalité des conditions de travail dans les différents pays,
 - la non-application, par ces sociétés, dans de trop nombreux cas, des conventions internationales du travail,
 - les situations de crise et de déséquilibre qui en découlent dans le monde du travail.

NOUS DENONÇONS

- d'une part, l'indifférence dont témoigne envers ces agissements une opinion publique pourtant alertée par la divulgation de nombreux scandales de corruption, et,
- d'autre part, l'insuffisance des contrôles exercés sur ces sociétés.

NOUS DECLARONS que, seule, la création d'une Institution mondiale supranationale, à pouvoirs limités, mais réels, permettra un contrôle effectif des Sociétés Multinationales.

=====

14.- REFUGIES

1980

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

- l'existence de groupes exclus du pouvoir pour des raisons politiques, idéologiques, ethniques et raciales dans toutes les collectivités organisées,
- que ces groupes subissent progressivement les règles de la marginalisation,
- que les structures des États-nations superposent aux normes sociologiques, les contraintes légales

- qui donnent aux autorités le pouvoir d'exclure les groupes considérés comme dangereux,
- que par les effets du pouvoir d'exclusion sont parfois compensés, sur le plan des pratiques politiques internationales, par le droit d'asile,
- que le réfugié est donc le produit logique et inéluctable du non-respect des Droits de l'Homme par l'État-nation.

-

Il y a actuellement près de 10 millions de réfugiés.

Cette situation est non seulement cause de souffrances intolérables mais encore à l'origine de tensions génératrices de guerres.

NOUS CONSTATONS aussi

que l'organisation des Nations Unies, malgré l'existence de conventions internationales sur les réfugiés, maintient ce processus national en reconnaissant la souveraineté absolue de l'État-nation. Elle avalise ainsi l'exclusion de fait qui les réduit à la situation précaire d'exilé ou de réfugié.

NOUS DECLARONS, en conséquence

que l'organisation des Nations Unies est impuissante à remédier à ce phénomène et à rendre applicable la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et ce, à cause de l'invocation abusive de [l'article 2, § 7, de la Charte](#). (Cet article interdit toute intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale de l'État.)

NOUS AFFIRMONS fermement

le droit à la coexistence de tous les groupes dans le respect fondamental et réciproque des Droits de l'Homme.

NOUS DEMANDONS

- que, sur le plan individuel, et dans l'attente d'une solution politique globale, les apatrides, les exilés, les réfugiés soient pourvus d'un titre mondial qui leur assure une protection immédiate et leur permette d'accéder à terme aux mêmes droits que les ressortissants du pays d'accueil.
- que la pratique actuelle d'exclusion ou de destruction des individus ou des groupes soit vigoureusement combattue.

NOUS PROPOSONS

- qu'une Institution démocratique supranationale fédérale mondiale dotée de pouvoir bien définis, mais réels, soit créée et
- que cette Institution dispose des moyens politiques et juridictionnels lui permettant de faire appliquer dans chaque État-nation, des règles garantissant le droit à la coexistence de tous dans le respect fondamental et réciproque des Droits de l'Homme.

=====

15.- SATELLITES DE COMMUNICATION

1980

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

- que le développement des satellites de télécommunication apportera, dans un avenir proche, la possibilité de diffuser des programmes d'information ou de télévision pouvant être reçus directement par les possesseurs de postes-récepteurs dans le monde entier. Ce développement risque de bouleverser les relations humaines, sociales et politiques à l'échelle internationale.

- que, dans le cadre actuel, quelques puissances sont en mesure, grâce à leur avance technologique et à leurs moyens financiers de s'assurer une influence dominante sur les nations situées dans leur zone de diffusion.

NOUS DEPLORONS

que les Nations Unies, conscientes de ce danger, ne soient pas parvenues à élaborer les principes d'une réglementation de la télévision directe par satellites.

NOUS AFFIRMONS

que les fréquences radioélectriques pouvant être utilisées pour la télévision par satellites sont des ressources limitées qui font partie du patrimoine de l'humanité, et que le traité de 1967, sur l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique, ne peut entraîner de droit, pour un Etat ou pour un organisme privé, de diffuser sans restriction, à partir d'un satellite, des programmes d'information ou de télévision destinés au public de territoires étrangers.

NOUS DEMANDONS

- que l'installation et la gestion des satellites de télécommunication soient effectuées par, ou sous, le contrôle d'une autorité fédérale mondiale, seule qualifiée pour exercer la personnalité juridique de l'humanité et gérer ses ressources.

que soit immédiatement entreprise, à la diligence des organisations gouvernementales qui en reconnaîtraient l'intérêt, la mise à l'étude d'un service public internationalisé complet (infrastructure - lanceur et satellites) de télévision universelle par satellite, qui serait exclusivement affecté à l'information, à la défense de la paix et à l'exposé des thèses relatives à l'organisation fédérale du monde.

16.- EAU POTABLE

1981

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS

- que les réserves d'eau douce ne sont pas illimitées,
- que le développement des civilisations de confort entraîne une énorme consommation, assortie de gaspillages réels,
- que l'industrialisation urbaine, mais également rurale, entraîne des pollutions qui s'accroissent et dont l'accélération provient de l'augmentation sans limites des populations,
- que la pollution des eaux peut être ressentie à des centaines de kilomètres de leur source, car l'eau douce est transportée par les fleuves et les limites des bassins fluviaux ne coïncident pas toujours avec les frontières des États,
- que les nuages, sources d'eau douce peuvent devenir radio-actifs par des explosions nucléaires,
- que, malgré quelques efforts locaux et internationaux pour apporter des correctifs à ces nuisances, les résultats sont médiocres, faute d'une politique mondiale d'assainissement.

NOUS DEPLORONS

que plus d'un milliard d'êtres humains, privés d'eau douce potable, soient, de ce fait, victimes de terribles maladies provoquant des millions de morts chaque année,

NOUS AFFIRMONS

que la mise à disposition en quantité suffisante de l'eau potable, bien commun de l'humanité, est un Droit de l'homme,

NOUS RECLAMONS donc d'urgence, et en attendant une organisation fédérale démocratique du monde, la création d'une Institution Mondiale, dotée de pouvoirs réels et bien définis, seule capable de sauvegarder cet élément vital pour l'être humain.

17.- DROIT A L'INFORMATION

20 février 1982

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS RECONNAISSONS le progrès incessant des techniques de communication que la recherche scientifique et technologique met au service du droit de l'homme à l'information et à la communication,

NOUS CONSTATONS toutefois,

- d'une part, l'emprise croissante des grandes puissances, politiques et financières, sur les agences d'information et les systèmes mondiaux de diffusion de la presse écrite et parlée,
- d'autre part, l'impuissance des organisations internationales à élaborer un ordre mondial de l'information, cependant nécessaire et possible,

CONVAINCUS que la défense de la Paix et de la Justice passe par la protection des individus comme une exploitation abusive et novice des moyens modernes d'information,

PERSUADES enfin de la valeur bénéfique de ces derniers pour la formation d'une opinion politique mondiale éclairée,

NOUS DEPLORONS

- la carence actuelle des programmes nationaux et internationaux de radiodiffusion et de télévision dans le domaine de l'information qui touche aux problèmes mondiaux,
- l'absence au plan international, d'un droit de réponse et de rectification, propre à assurer efficacement la défense des personnes publiques et privées,

NOUS RECLAMONS, en conséquence :

- la mise à disposition permanente, par les médias audiovisuels, de temps d'antenne permettant aux organisations ou associations non gouvernementales, pacifiques, humanitaires ou mondialistes, d'informer les populations et de leur permettre de s'associer aux efforts accomplis, en faveur de la Paix et de la Justice dans la communauté mondiale.

la création d'une autorité Supranationale d'Arbitrage, capable de régler les différends susceptibles de naître de l'application de ces dispositions.

=====

18.- SANTÉ

28 février 1982

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

PRENANT acte des dix points de la Déclaration adoptée le 12 septembre 1973 par la conférence internationale de l'OMS à ALMA-ATA sur les soins de santé primaires,

CONVAINCUS que tout être humain a le droit, dans les conditions d'existence du groupe auquel il appartient à l'état de complète harmonie physique et mentale désigné sous le nom de santé,

PERSUADES que la reconnaissance effective et générale de ce droit dans l'état de solidarité planétaire qu'exige la situation actuelle, implique de la part des États le sacrifice d'une part de leur souveraineté au profit des intérêts de la communauté mondiale,

NOUS AFFIRMONS que,

- le droit à la santé est fondamental et que sa jouissance doit être garantie à égalité pour les groupes humains,
- ce droit a, pour contre partie, le devoir pour l'individu et le groupe de se prêter aux exigences de l'hygiène et aux soins de la médecine préventive et curative.
- le droit et le devoir afférents à la santé doivent être protégés par une politique des gouvernements destinés à la formation et au maintien d'une éducation sanitaire. Cette politique devra tenir compte des croyances et des aspirations particulières des groupes dans la mesure où elles respecteront l'intégrité physique et mentale des individus.

NOUS DEPLORONS que le respect de la souveraineté absolue des États empêche l'OMS de tirer les conséquences de ses informations concernant l'état sanitaire d'un pays donné,

NOUS DEMANDONS, en conséquence, que toute politique nationale de santé puisse trouver dans les services d'assistance et de contrôle d'une Institution Mondiale de la Santé à pouvoirs réels et bien définis, les garanties de son développement et de la défense contre les pressions des intérêts financiers et les interventions extérieures de la politique.

=====

19.- ENERGIE NUCLEAIRE CIVILE

28 novembre 1982

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

NOUS CONSTATONS que

- l'énergie nucléaire couvre aujourd'hui moins de 1 % de la consommation mondiale (surtout au bénéfice des pays nantis),
- l'utilisation de cette énergie laisse non résolu actuellement le problème de la résorption des déchets radio-actifs, dangers certains pour les générations futures,
- le choix fait par plusieurs pays d'un développement important du nucléaire est justifié autant par le désir d'une fallacieuse indépendance énergétique que par la pression de groupes financiers multinationaux,
- les énormes investissements affectés à l'énergie nucléaire retardent les programmes de recherches sur les énergies douces : solaire, hydrogène, biogaz, bio-masse, éoliennes, géothermiques, centrales géostationnaires, centrales océanes, marémotrices ou aérothermiques, ...
- l'énergie nucléaire risque de conduire à une société policière à cause des dangers de détournement des matières fissiles à des fins terroristes,
- les produits de base de l'énergie nucléaire civile peuvent être détournés à des fins militaires.

NOUS CONSIDERONS que

si l'on utilisait rationnellement les énergies fossiles en pleine connaissance des risques écologiques que leur usage entraîne et si l'on adoptait une politique mondiale efficace de limitation des gaspillages d'énergies, on pourrait assurer la transition vers un usage des énergies douces permettant à terme l'abandon de l'énergie nucléaire,

NOUS DEMANDONS en conséquence, la création d'une Institution mondiale supranationale à pouvoirs réels et bien définis pour

- promouvoir, à l'échelle mondiale, les études sur les énergies douces,
- élaborer un programme de démantèlement progressif des centrales nucléaires existantes.

20.- DESERTIFICATION

28 novembre 1982

Comme Délégués élus au Congrès des Peuples, directement et démocratiquement, par un corps électoral transnational réparti dans 110 pays,

SACHANT que l'extension des déserts sur la planète est due à :

- la **DESERTISATION** dont la cause est d'ordre géologique et climatique, et à
- la **DESERTIFICATION** qui est un produit de l'activité humaine.

Ces deux phénomènes revêtent aujourd'hui une ampleur inquiétante. A la périphérie des déserts leurs effets peuvent s'ajouter.

NOUS CONSTATONS que :

- ce double phénomène menace une grande partie de l'humanité dans ses modes de vie et parfois dans son existence même,
- la désertification est un phénomène mondial. Elle dépend de multiples aspects politiques, économiques, socioculturels et écologiques que les pouvoirs nationaux concernés sont incapables de maîtriser,
- les populations sont, le plus souvent, impuissantes sur leur propre territoire à éviter que les équilibres naturels soient modifiés de façon néfaste (déforestation, latéritisation et salinisation des sols, érosion hydrique et éolienne ...),
- l'appauvrissement des systèmes culturels par la spécialisation des cultures par région et par l'intensification excessive amène, dans bien des cas, à sacrifier les écosystèmes vulnérables.
- le surpâturage, en climats semi-arides notamment, mène à des perturbations profondes et novices des formations herbacées.

NOUS DEMANDONS aux responsables de

- recenser les écosystèmes dont la modification entraînerait une dégradation irréversible soit des sols, soit du climat de la région, et d'assurer leur surveillance ainsi que leur totale protection : boisements des pentes, forêts climatiques sur sols pauvres, végétations régulatrices de cours d'eau ...
- recenser les terres en voie de destruction par la mauvaise gestion de l'homme, les classer selon des critères scientifiques où les aspects pédo-écologiques auront la priorité sur les considérations économiques à court terme : cessation de la surexploitation, protection contre l'érosion, reconstitution du complexe argilo-humique ...
- recenser et classer de la même façon les terres agricoles,
- n'envisager l'intensification des cultures (appauvrissement des rotations, usage des engrais chimiques, mécanisation lourde ...) qu'avec la certitude de ne pas modifier de façon nuisible et irréversible la qualité de l'agro-écosystème,
- sauvegarder les bocages, procéder rationnellement aux remembrements,
- n'envisager la mise en valeur des terres nouvelles que dans les strictes limites de leurs capacités potentielles : éviter le défrichement des forêts et des prairies steppiques, organiser leur mise en valeur rationnelle selon des modalités reproductrices de leur vitalité,
- veiller dans tous les cas à maintenir au moins l'équilibre des cycles de l'humus et à ce que le bilan énergétique des productions agricoles soit au moins équilibré,
- consentir de vastes efforts pour éduquer et responsabiliser les populations vis-à-vis de leur environnement en leur confiant sa gestion (développements autocentrés, échanges équitables régionalisés).

Mais conscients que nous sommes, de l'impuissance des gouvernements des États actuels à régler ces problèmes dont la solution est planétaire,

NOUS DEMANDONS, en attendant une organisation fédérale démocratique du monde, que soit créée une Institution mondiale supranationale dotée de pouvoirs réels bien définis, pour mettre en application les réformes qui, en conservant, notamment, l'humus des sols de la planète, permettra de sauvegarder les potentialités de la production de la terre.

=====

Le cri d'alarme d'HIROSHIMA

Le 6 août 1980, jour anniversaire du bombardement d'Hiroshima, à l'issue des Congrès Mondialistes du Japon, des délégués élus au Congrès des Peuples lancent, depuis le mausolée d'Hiroshima, un appel aux peuples du monde :

La visite du musée d'Hiroshima est insoutenable.

Comment les hommes en sont-ils arrivés là ?

Comment les hommes en sont-ils arrivés à un tel déchaînement de violence ?

Comment, malgré de tels témoignages, les hommes peuvent-ils encore se trouver au bord de l'abîme, au bord du génocide nucléaire ?

Pour nous, mondialistes, la cause de cette situation réside dans la séparation des nations par des frontières sacrées.

Alors qu'en toute logique, le développement de la science et de la technique aurait dû conduire à une diminution du rôle dévolu aux frontières, leur importance s'est trouvée renforcée par l'essor de l'ère industrielle. Les forces idéologiques et économiques se sont mises au service des nationalismes, au lieu de les dépasser.

C'est pourquoi, devant ce mausolée, nous vous adjurons de vous joindre à nous dans une réflexion qui devrait permettre d'aboutir à une nouvelle organisation du monde, autre que la juxtaposition d'Etats-nations à souveraineté nationale absolue.

Après nombre de grands esprits : des Prix Nobel tels qu'Albert Camus, Linus Pauling, Albert Einstein, Alfred Kastler, René Cassin, Hideki Yukawa ; des hommes politiques éminents, tels que Lord Attlee, le Pandit Nehru, tels que les Maires d'Hiroshima, Shinzo Hamai, Setsuo Yamada, nous déclarons la nécessité d'une loi supranationale.

L'Histoire le montre : chaque fois que des groupes d'hommes ont accepté une loi commune, les guerres qu'ils se livraient ont cessé. Si donc, comme les mondialistes le préconisent, une loi supranationale, démocratiquement établie, régissait le monde, la guerre disparaîtrait entre les Etats. De plus, il serait alors possible à l'humanité de s'attaquer à des problèmes vitaux pour sa survie, tels que ceux de la faim, de l'explosion démographique, des crises de l'énergie ou de la pollution, tous problèmes devant lesquels les Etats-Nations ont prouvé leur incapacité.

Les chefs de gouvernement actuels n'ont pas entre les mains les moyens politiques et juridiques qui leur permettraient de prendre des décisions efficaces en faveur de la Paix : il manque à l'humanité la dernière étape de la démocratie, celle du monde. Il faut donc faire élire, par le Peuple du Monde, des délégués, au niveau de la planète, afin d'établir cette loi qui, seule, pourra sauver notre espèce en la mettant à l'abri du génocide nucléaire qui la menace à plus ou moins long terme.

Il faut remettre en cause la souveraineté absolue des Etats-Nations, c'est le sens du **cri d'alarme d'Hiroshima**.

12ème session du Congrès des Peuples à Genève du 12 au 16 mai 1990

Résolution du Congrès des Peuples

Le Congrès des Peuples, réuni en sa 12ème Assemblée plénière du 12 au 16 Mai 1990 à Genève (Suisse) a adopté la Résolution suivante :

1) Considérant que le Congrès des Peuples constitue une nécessité actuelle pour l'instauration de la paix au niveau mondial, nécessité accrue en raison des changements politiques qui se déroulent sous nos yeux à travers le monde,

le Congrès des Peuples **invite ses élus** à prendre davantage conscience de l'importance qu'il revête en tant qu'assemblée des peuples, afin de renforcer son rôle politique et d'éducation par la multiplication et la diversification de ses domaines d'activités ;

d'autre part, **il recommande à tous** de soutenir l'action des créations du Congrès des Peuples, dans les domaines de l'éducation, de l'information et de la solidarité mondiale, à savoir

- [l'Institut d'Études Mondialistes](#)
- [l'Agence Mondialiste de Presse](#)
- le [Fonds Mondial de Solidarité contre la Faim](#)

2) Tenant compte des évolutions récentes enregistrées dans le domaine du désarmement, en même temps que la Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies de proclamer les années 90, **Décennie du Droit International**,

décide de profiter du souhait ainsi exprimé pour présenter au Secrétariat des Nations Unies et aux États-membres, sa proposition d'une Seconde Chambre représentant les peuples auprès des Nations Unies et ce avant la 54ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

3) Prenant acte que les océans et l'atmosphère constituent un bien commun de l'humanité

le Congrès des Peuples **appelle** à la formation d'une Autorité Mondiale chargée d'assurer la protection de l'environnement ;

Constatant qu'il existe plusieurs alternatives à la production d'énergies non-polluantes nécessaires à la satisfaction des besoins des hommes, **condamne** le gaspillage de l'énergie, ainsi que la production d'énergies polluantes et le dépôt des déchets toxiques, aussi bien dans les pays économiquement dominés que dans les océans et autres lieux.

Le Congrès des Peuples considère également que le problème de la pollution doit être traité individuellement et collectivement par des attitudes non-polluantes. Il condamne l'actuel modèle de développement, tant à l'Ouest qu'à l'Est, source entre autres d'une grande partie de la pollution mondiale.

4) le Congrès des Peuples se réjouissant que l'évolution prise actuellement par le cours de la politique internationale lui donne raison, notamment en matières des droits de l'homme, **demande aux États** une observation rigoureuses des conventions relatives aux droits de l'homme qu'ils ont ratifiées. Il les exhorte à poursuivre les négociations en cours pour le désarmement afin de consacrer le montant de ces dépenses énormes à la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde.